



Vol en reunion avec sursis et mis a l'epreuve

Par **andorre**, le **16/06/2008** à **19:35**

Je suis convoqué au tribunal pour vol en réunion alors que j'ai déjà été condamné l'an dernier a 12 mois de sursis avec deux ans de mise a l'épreuve pour trafic de stupéfiant qu'elle peine je risque rnm merci de me répondre rn faut il que je prenne un avocat pour ma convocation ou pas ?

Par **Patricia**, le **16/06/2008** à **20:43**

Bonsoir, rn Je ne sais pas si l'avocat est vraiment nécessaire ? Selon le laps de temps qu'il vous reste d'ici votre convocation, avant d'entreprendre l'avocat, peut-être pourriez-vous aller vous renseigner à la Maison de la Justice et du Droit, je crois que les renseignements sont gratuits et elles existent dans toutes les grandes villes.

Par **Tisuisse**, le **17/06/2008** à **08:47**

Si vous faites l'objet d'une seconde poursuite pour des faits survenus après le 1er jugement, vous êtes en état de récidive légale et le juge peut annuler le sursis.